

procès, que toute pause exigée par une bonne lecture doit être indiquée dans un texte. Or, un pareil système est absolument impraticable si on veut l'observer à la lettre. Je prends au hasard une citation, dans Massillon, par exemple, édition Firmin Didot, 1856. L'éditeur nous avertit qu'il a adopté "jusqu'à la ponctuation des manuscrits du grand orateur, laquelle ponctuation indique très-bien les mouvements et les repos nécessaires à l'orateur." De deux choses l'une ! ou le lecteur s'arrêtera à cette ponctuation, et il sera inintelligible, insupportable à entendre ; ou dans la généralité des phrases il la négligera, et la règle s'évanouit. J'ouvre le t. I, p. 17, à l'exorde du sermon sur la mort du pécheur.—"Les passions humaines ont toujours quelque chose d'étonnant et d'incompréhensible. Tous les hommes veulent vivre ; ils regardent la mort comme le dernier des malheurs ; toutes leurs passions les attachent à la vie : et cependant ce sont leurs passions elles-mêmes qui les poussent sansesse vers cette mort pour laquelle ils ont tant d'horreur ; et il semble qu'ils ne vivent que pour se hâter de mourir..." Cette ponctuation, à peu près régulière, ne répond plus du tout à l'énoncé ; elle en est la condamnation. Tout lecteur habile, encore mieux tout orateur de goût, fera les repos que je vais remarquer en prenant suivant MM. Chapsal et Didot ;—"Les passions humaines, ont toujours quelque chose d'étonnant, et d'incompréhensible. Tous les hommes veulent vivre ; ils regardent la mort, comme le dernier des malheurs ; toutes leurs passions, les attachent à la vie : et cependant ; ce sont leurs passions elles-mêmes, qui les poussent vers cette mort, pour laquelle ils ont tant d'horreur, et il semble qu'ils ne vivent, que pour se hâter de mourir..." Massillon a dû débiter ainsi, évidemment. Or, qui tolérera une ponctuation pareille ?—Cela est encore plus sensible dans les longues énumérations, où chaque mot est suivi d'une virgule, qui assurément le débit le moins exercé ne respectera pas. Entendez un orateur formé, un bon lecteur, et vous verrez que mille fois, il glissera même sur un point, et fera une pause marquée à une simple virgule. Ce sont des délicatesses, des nuances d'expression, que jamais signe orthographique ne pourra signaler, à moins d'établir dans la ponctuation la valeur musicale des notes, et de dire qu'une virgule représente une croche, le point-virgule une noire, les deux points une blanche, le point une ronde, etc., et alors en cribler le texte. Qui donc soutiendrait cette méthode ? Car enfin, si l'oreille a ses exigences, l'œil n'a-t-il pas les siennes, qui sont les premières à respecter ?

C'est là que nous en voulons venir. La Ponctuation est faite pour l'œil, en aucune manière pour l'oreille. Non pas qu'elle ne serve aussi, et grandement, à l'oreille, mais indirectement et par voie de conséquence. Le plus grand nombre des écrits, manuscrits ou imprimés, ne sont point destinés à être lus en public ; ils le sont par circonstance, par accident ; c'est à l'œil des lecteurs isolés qu'ils s'adressent avant tout. L'art de la lecture à haute voix est d'ailleurs un art à part, difficile, exigeant un long, un intelligent exercice, auquel rien ne supplée, ni tirets ni virgules ni signes quelconques. Voilà ce qu'il faut entendre, une fois pour toutes.—Ce qu'il y a à faire, en ponctuant, c'est donc d'indiquer clairement, logiquement, l'agencement et la composition de la phrase, ses diverses parties, ses incidences, etc. : cette clarté n'aura aucune peine, pour le lecteur pourvu qu'il soit intelligent à trouver les pauses convenables ; mais aussi lui seul peut les trouver ; cela ne s'indique pas.

Ce second système tend à prévaloir aujourd'hui. Il nous paraît le seul raisonnable, le seul acceptable : car c'est celui de la logique, et la logique, nous le répétons, est la grande loi en toute chose.—Ainsi, l'art de ponctuer consiste essentiellement, non point à marquer les repos de la voix, mais à indiquer à l'œil, du premier coup, la contexture d'une phrase, l'enclinement de ses diverses parties et leurs divisions logiques, de manière qu'il ne reste sur tout cela pas une obscurité, pas une confusion.—Le point marquera la fin d'un sens complet, la virgule une légère coupure qui jamais ne devra séparer un sujet de son verbe (à moins qu'elle ne soit double et serve de parenthèses à une incise), le point-virgule une coupure plus forte, une disjonction

ou une opposition ; le deux-points une explication qui va se faire immédiatement, etc.—Prenons encore un exemple : le lecteur y verra ce qu'on entend ici par la ponctuation logique, et de lui-même observera en quoi elle diffère de la première.

"Les conventionnels," dit Chateaubriand, se piquaient d'être "les plus bénins des hommes. Bons pères, bons fils, bons maris, ils menaient promener les petits enfants ; ils leur servaient de nourrices ; ils pleuraient de tendresse à leurs simples jeux ; ils prenaient doucement dans leurs bras ces petits agneaux, afin de leur montrer le dudu des charrettes qui conduisaient les victimes au supplice. Ils chantaient la nature, la paix, la pitié, la bienfaisance, la candeur, les vertus domestiques. Ces béats de philanthropie faisaient couper le cou à leurs voisins avec une extrême sensibilité, pour le grand bonheur de l'espèce humaine..." (*Mémoires d'Outre-Tombe*).

Nous ne saurions donc admettre sans réserve les principes de l'illustre Beauzée lui-même, dans l'*Encyclopédie* : "Le choix des caractères usuels de la Ponctuation devant dépendre de la proportion qu'il convient d'établir dans les phrases, l'art de ponctuer se réduit à bien connaître les principes de cette portion. Or, il est évident qu'elle doit se régler sur les besoins de la respiration, combinés néanmoins avec les sens partiels qui constituent les propositions totales. Si l'on n'avait égard qu'au besoin de la respiration, le discours devrait se partager en parties à peu près égales, et souvent on suspendrait maladroitement un sens, qui pourrait même par là devenir inintelligible ; d'autres fois on unirait ensemble des sens tout-à-fait dissemblables et sans liaison, ou la fin de l'expression d'un sens avec le commencement d'un autre. Si, au contraire, on ne se proposait que la distinction des sens partiels, sans égard aux besoins de la respiration, chacun placerait ces caractères distinctifs selon qu'il jugerait convenable d'anatomiser plus ou moins les parties du discours : l'un le couperait par masses énormes qui mettraient hors d'haleine ceux qui voudraient les prononcer de suite, l'autre le réduirait en particules qui feraient de la parole une espèce de bégayement dans la bouche de ceux qui voudraient marquer toutes les pauses écrites." La respiration n'étant pour rien dans l'affaire, attendu que l'œil n'a point à respirer et que c'est pour lui que l'on ponctue, l'argument tombe, dans ce qu'il a de vicieux ; le reste est exact : "l'art de ponctuer se réduit à bien connaître les principes de la proportion des phrases" : il est là. Si l'on s'alarme pour celui qui doit lire en public, cette inquiétude est superflue : car tout texte logiquement ponctué offrira encore plus de pauses qu'on n'en pourra faire.

Il nous reste maintenant à entrer dans le détail et à parcourir les règles de chaque signe en particulier.

§ II.—Le Trait-d'union.

On remarquera tout d'abord que nous maintenons ce signe à trait-d'union lui-même. Il ne s'agit point là, en effet, d'un trait, d'une anecdote, rappelant quelque beau fait d'*union* entre parents, amis ou associés, mais d'un signe spécial tracé dans une page écrite. Or, le français a, de sa nature, une merveilleuse délicatesse pour indiquer à l'œil ces moindres nuances ; c'est un de ses caractères distinctifs, et il tient à cette clarté que l'Europe entière reconnaît et aime dans notre langue. Les équivoques y sont comme impossibles, quand elle est correctement maniée, correctement écrite.

Le trait-d'union est une invention fort utile, destinée à marquer l'intime liaison de deux ou de plusieurs mots qui n'en forment qu'un au point de vue du sens. L'incurie de la typographie hâtive de notre temps lui a fait plusieurs injures que je me propose de signaler et de venger. Afin d'aller plus vite (préoccupation à peu près exclusive, en l'an de grâce 1867, de tout ce qui agit ou produit), on l'a biffé d'une soule d'expressions où il n'avait été placé qu'avec d'excellentes raisons et selon les règles. Les journaux, on l'a dit, sont funestes à la langue ; cela est aussi vrai que déplorable : à quels écarts ne se livrent-ils pas chaque matin contre l'orthographe ? Véritable massacre ! L'œil s'habitué à ces anomalies et à ces excès, à force de les voir ; l'A-